

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02419 Numéro SIREN : 818 012 262 Nom ou dénomination : A.M.A TAXIS

Ce dépôt a été enregistré le 14/11/2022 sous le numéro de dépôt 144169



20221441692021

DATE DEPOT : 14/11/2022

N° DE DEPOT : 144169

N° GESTION : 2016B02419

N° SIREN : 818012262

DENOMINATION : A.M.A TAXIS

ADRESSE : 151 boulevard Davout 75020 Paris

MILLESIME : 2021

A.M.A TAXIS SAS

CAPITAL : 1.000,00 €
Siège social : 151, BD DAVOUT
75020 PARIS
N° Siret : 81801226200015

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Comptes annuels déposés le :

14 NOV. 2022

Sous le N° :

Alfi 169

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES **ACTIONNAIRES DU 31 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai à treize heures,

L'associé unique de la société action simplifiée sus nommée au capital de 1.000,00€ de 10,00€ nominal chacune, s'est réuni au siège social.

Le Président de l'assemblée est **Monsieur RAHEM Ali**.

Est présent l'associé unique et propriétaire des actions :

- Monsieur RAHEM Ali propriétaire de 100 actions.

Il constate que l'actionnaire présents, suivant la feuille de présence signée à l'entrée de la séance, totalisent plus de la moitié des actions. Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- comptes annuels de l'exercice ainsi que l'inventaire.
- le texte des résolutions proposées à l'approbation de l'assemblée.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- * Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- * Approbation des charges non déductibles.
- * Quitus au président pour sa gestion.
- * Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.
- * Pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement des formalités.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leurs dispositions au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

25

L'associé unique, conformément au rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve le compte de résultat, le bilan et l'annexe dudit exercice, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations résumées dans ce rapport et traduites dans ces comptes, qui font apparaître un chiffre d'affaires hors taxes total de **38.344,99 €** et un résultat net comptable bénéficiaire de **11.458,00 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il approuve les dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de : **251,00 €**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'associé unique donne quitus au président pour sa gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 qui s'élève à : **11.458,00€** de la manière suivante :

- Bénéfice net.....	11.458,00 €
§ Au poste « report à nouveau »	11.458,00 €
§ De ce fait celui-ci devient	
Un poste « report à nouveau créditeur »	42.331,00 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

La collectivité confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il apprendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à treize heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président ainsi que par l'associé unique, après lecture.

Le Secrétaire

Le Président

L'associé unique



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2021

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal		
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
A.M.A. TAXIS 151 BD DAVOUT 75020 PARIS France		151 BD DAVOUT 75020 PARIS	
SIRET 81801226200015			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

B ACTIVITE

Activités exercées TAXI Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	22 028
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%			

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur ☐	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐		
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF ☐ Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL COMPTA
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Certificat conforme à l'original <i>[Signature]</i>	Société anonyme par actions simplifiée DFCS GESTION 10 RUE SOPHIE GERMAIN 75014 PARIS Tél : 0981954630
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 14032022 Lieu : PARIS Qualité : PRESIDENT Nom du signataire : M RAHEM ALI

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)			

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8
M RAHEM ALI PRESIDENT ASSOCIE	100	2021	19 648				

J DIVERS	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION			
REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	19 648	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

N° 2033-B-SD

A.M.A. TAXIS

[illegible]

Nº 2033-B-SD

A.M.A. TAXIS

[illegible]

Désignation de l'entreprise : A.M.A. TAXIS										Néant ☐	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles			400		402		404		406		
Fonds commercial											
Autres			410	153 568	412		414		416	153 568	
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426		
	Constructions		430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440	1 948	442		444		446	1 948	
	Installations générales, agencements divers		450		452		454		456		
	Matériel de transport		460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles		470	535	472		474		476	535	
	Immobilisations financières		480	189	482		484		486	189	
TOTAL			490	156 240	492		494		496	156 240	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500	8 001	502	567	504		506	8 568	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	1 948	532		534		536	1 948	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles		560	5	562	178	564		566	183	
	TOTAL			570	9 954	572	745	574		576	10 699
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme			⑧		
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)				579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGL Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Désignation de l'entreprise : A.M.A. TAXIS

Néant ☐ ***I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées*	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisa- tions corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER
NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	22 028
Total des déficits restant à reporter	870	22 028

III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 835
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	5 273
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : A.M.A. TAXIS		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
Durée en nombre de mois		1 2	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
	dont apprentis	657	
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
	TOTAL 1	106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	TOTAL 2	144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
	TOTAL 3	152	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024 du	160 au	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)(1) Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 1 8 0 1 2 2 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.M.A. TAXIS

ADRESSE (voie) 151 BD DAVOUT

CODE POSTAL 75020

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique RAHEM Prénom(s) ALI Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 100Naissance : Date 20101974 N° Département 99 Commune LARABA NATH IRA Pays

Adresse : N° 151 Voie BD DAVOUT

Code Postal 75020 Commune PARIS Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

SIREN 8 1 8 0 1 2 2 6 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE A.M.A. TAXIS

ADRESSE (voie) 151 BD DAVOUT

CODE POSTAL 75020

VILLE PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

A.M.A. TAXIS
SASU AU CAPITAL DE 1.000,00 Euros
151 BD DAVOUT
75020 PARIS
N° SIRET : 81801226200015

ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le **31 DECEMBRE 2021**, caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	: 174.533,00 €
- Total du compte de résultat ...	: 73.047,00 €
- Résultat de l'exercice (Bénéfice) :	11.458,00 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021**.

Les notes ou tableaux, dont un récapitulatif figure ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 31 mai 2022 par **Le Président**.

ELEMENTS DE L'ANNEXE	INFORMATI NS	INFORMATI ONS
	PRODUITES NOTE N°	NON PRODUITES
I – REGLES ET METHODES COMPTABLES	01	P
Méthode d'évaluation		
Calcul des amortissements et des provisions		
Changements de méthode, Dérogations		
Informations complémentaires pour donner une image fidèle		
II – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS		
AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
Etat de l'actif immobilisé	02	
Etat des amortissements	03	
Etat des provisions	04	
Etat des échéances des créances et des dettes		NA
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan		NA
Réévaluation		NA
Frais d'établissements		NA
Frais de recherche appliquée et de développement		NA
Fonds commercial		NA
Intérêts immobilisés		NA
Intérêts sur éléments de l'actif circulant		NA
Différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant		NA
Avances aux dirigeants		NA
Produits à recevoir	05	P
Charges à payer	06	P
Charges et produits constatés d'avance		NA
Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
Ecarts de conversion		NA
Composition du capital social	07	P

Parts bénéficiaires		NA
Obligations convertibles		NA
Ventilation du chiffre d'affaire net		NA
Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		NA
NS= NON SIGNIFICATIF		
NA= NON APPLICABLE		
NP= NON PRODUITE		
P= PRODUITE		
III – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES		
INFORMATIONS		
Crédit-bail		NA
Engagements financiers	08	P
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Incidences des évaluations fiscales dérogatoires		NA
Accroissements et allègements de la dette future d'impôts		NA
Rémunérations des dirigeants		NA
Effectif moyen	09	P
Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société		NA
Liste des filiales et participations		NA
IV – AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS		NS

ANNEXE - NOTE N° 01

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce : articles 9, 11 - décret n° 83.1020 : articles 7, 21 et 24)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les frais d'entretien et de réparation sont passés en charges de l'exercice, sauf ceux exposés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilisation d'un bien.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire (L) en fonction de la durée de vie prévue :

Matériel et outillage industriels	: 3 à 5 ans
Matériel de bureau et Informatique	: 5 à 10 ans
Installations et agencements divers	: 5 à 10 ans

b) Immobilisations financières

Les dépôts et autres créances immobilisés sont évalués à leur valeur nominale. Ces éléments sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances & dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

Stocks

Pas de compte stocks applicable à l'entreprise.

Opérations en devises

Si de telles opérations ont eu lieu, les charges et produits sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date d'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

ANNEXE - NOTE N° 02

ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE (Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le **tableau 2033 C** ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 03

ETAT DES AMORTISSEMENTS (Décret n° 83.1020 : article 24)

Ces informations sont données par le **tableau 2033 C** ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 04

ETAT DES PROVISIONS (Décret n° 83.120 : article 24)

Cette information est fournie dans le **tableau 2033 D** ci-joint.

ANNEXE - NOTE N° 05

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret n° 83.1020 : article 23)

	MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR	MONTANT
2678	Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	0
268	Intérêts courus sur créances ratt. A des soc. en participation	0
2768	Intérêts courus sur autres immobilisations financières	0
	COMPTES DE TIERS	
4098	R.R.R. à obtenir avoirs non reçus	0
411	Clients factures à réglées (règlement 30 j fin mois)	0
4181	Clients factures à établir	0
4188	Clients intérêts courus	0
4287	Personnel produits à recevoir	0
4387	Organismes sociaux produits à recevoir	0
4487	Etat produits à recevoir	3.160,00€
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
4588	Intérêts courus s. opér. Faites en commun avec un GIE associé	0
4687	Produits à recevoir sur débiteurs et créditeurs divers	0

	COMPTES FINANCIERS	
5088	Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilés	0
5187	Intérêts courus à recevoir	0
	TOTAL.....	3.160,00€

ANNEXE - NOTE N° 06
CHARGES A PAYER
(Décret n° 83.1020 : article 23)

	MONTANT DES CHARGES A PAYER	MONTANT
	EMPRUNTS DETTES RATTACHEES A DES PARTIC.	
1688	Intérêts courus sur emprunts et dettes assimilées	0
1788	Intérêts courus sur dettes rattachées à des participations	0
	COMPTES DE TIERS	
401	Fournisseurs à réglés	0
4081	Fournisseurs factures non parvenues	0
4084	Fournisseurs d'immobilisations factures non parvenues	0
4088	Fournisseurs intérêts courus	0
4198	RRR à accorder, avoirs à établir	0
4282	Dettes provisionnées pour congés à payer	0
4284	Dettes provisionnées pour participation des salariés	0
4286	Personnel autres charges à payer	0
4382	Charges à payer aux organismes sociaux	0
4486	Charges à payer à l'état	0
4558	Intérêts courus sur comptes d'associés	0
4588	Intérêts courus sur opér.fait en commun avec un GIE associé	0
4686	Charges à payer sur débiteurs et créditeurs divers	0
	COMPTES FINANCIERS	
5186	Intérêts courus à payer (banques etbls financiers et assimilés)	0
5198	Intérêts courus sur concours bancaires courants	0
	TOTAL	0

ANNEXE - NOTE N° 07

TITRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

(Décret n° 83.1020 : article 24)

ACTIONS – PARTS SOCIALES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL AU DEBUT DE L'EXERCICE	100	10,00 €
EMISES PENDANT L'EXERCICE		
REMBOURSEES PENDANT L'EXERCICE		
DONT VERSE	100	10,00 €
COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	100	10,00 €

-487-Les parts sociales sont exclusivement nominatives.

ANNEXE – NOTE N° 08

ENGAGEMENT FINANCIER

(Décret n°83.1020 : article 24)

	Montant initial	Montant remboursé	Montant restant à rembourser
Emprunt	116.000,00€	74.132,99€ <i>Dont à plus 1 an</i>	41.867,01€ <i>24.776,02€</i>
	4.915,71€	3.079,06€ <i>Dont à plus 1 an</i>	1.836,65€ <i>1.087,38€</i>
	18.000,00€	0	18.000,00€

ANNEXE - NOTE N° 09

(Décret n° 83.1020 : article 24)

EFFECTIF MOYEN	AU 31/12/2021	AU 31/12/2020
EFFECTIFS Ouvriers	0	0
EFFECTIFS Employés	1	1
EFFECTIFS Cadres	0	0
EFFECTIFS TOTAL	1	1